

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 11

SEANCE DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi dix-huit novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER.

Absents et excusés : - Pascale ROMERO qui a donné procuration à Claude ALBA.
- Laurent THO qui a donné procuration à Danièle POURCEL.
- Sophie DAUZAT.
- Céline ROCACHER.

Date de la convocation : 12/11/2015

Date d'affichage : 12/11/2015

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

Une minute de silence a été observée en hommage aux victimes des attentats de Paris du 13 novembre.

1°) AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – Délibération n°2015/42

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Tarn présenté par Monsieur le Préfet du Tarn lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui s'est réunie le 12 octobre 2015,

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet propose pour la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout que le périmètre reste inchangé,

Considérant les délibérations prises par les Communes de Missècle et de Moulayrès d'intégrer la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout et de sortir ainsi de la Communauté de Communes Tarn et Dadou,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout n°2015/140 du 29 septembre 2015 donnant un avis favorable, à l'unanimité, pour l'adhésion des Communes de Missècle et de Moulayrès,

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés, Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention :

- donne un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

- justifie sa décision par la volonté de préserver le territoire de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout comme existant aujourd'hui avec les 26 communes qui le composent en y intégrant en plus les Communes de Missècle et de Moulayrès, conformément au souhait de ces dernières,

- charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2°) PERMANENCES POUR LES ELECTIONS REGIONALES DU 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Les conseillers se répartissent les permanences du bureau de vote.

3°) CHOIX DES BUREAUX D'ETUDES POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MAIRIE

Avant le dépôt du permis de construire, les conseillers ont dû se prononcer sur le choix du bureau de contrôle technique, du coordonnateur SPS (Mission Sécurité Protection Santé) et enfin, sur le choix du bureau d'études thermiques.

QUESTIONS DIVERSES

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** : Monsieur le Maire expose que la création d'une commission « Aménagement du Territoire et Urbanisme » a été validée par délibération du Conseil de Communauté de la CCLPA le 29/09/2015. La création de cette commission découle de la décision en date du 18/06/2015 du Conseil communautaire de prescrire un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur l'ensemble des 26 communes membres. Trois secteurs ont été définis : le secteur Laurécois, le secteur Saint-Paulais et le secteur Vielmurois. Pour chaque secteur, 3 délégués ont été désignés. Monsieur le Maire fait partie des membres de la commission pour le secteur Vielmurois avec Madame Catherine RABOU et Monsieur Ludovic BARBARO.

- **Atelier municipal** : le Conseil municipal, après étude de quelques devis, décide à l'unanimité de confier l'installation d'une alarme à Monsieur Serge MAFFRE.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 16/12/2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.



Claude ALBA
Maire